

Mardi 12 décembre 2017

P8_TA(2017)0484

Accord de partenariat et de coopération renforcé UE-Kazakhstan (approbation) *****Résolution législative du Parlement européen du 12 décembre 2017 sur le projet de décision du Conseil relatif à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de partenariat et de coopération renforcée entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part (12409/2016 — C8-0469/2016 — 2016/0166(NLE))****(Approbation)**

(2018/C 369/27)

Le Parlement européen,

- vu le projet de décision du Conseil (12409/2016),
 - vu le projet d'accord de partenariat et de coopération renforcé entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part (09452/2015),
 - vu la demande d'approbation présentée par le Conseil conformément à l'article 37 et à l'article 31, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne, et conformément à l'article 91, à l'article 100, paragraphe 2, aux articles 207 et 209, à l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a), et à l'article 218, paragraphe 8, deuxième alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (C8-0469/2016),
 - vu sa résolution non législative du 12 décembre 2017 ⁽¹⁾ sur le projet de décision,
 - vu l'article 99, paragraphes 1 et 4, ainsi que l'article 108, paragraphe 7, de son règlement intérieur,
 - vu la recommandation de la commission des affaires étrangères et l'avis de la commission du commerce international (A8-0325/2017),
1. donne son approbation à la conclusion de l'accord;
 2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres et de la République du Kazakhstan.

⁽¹⁾ Textes adoptés de cette date, P8_TA(2017)0485.